



**MILLE ET UN JARDINS**

**Boutique Chanvre Global**

Association Loi 1901

## **Communiqué de presse :**

### **Informé sur le chanvre n'est pas sans risques à Lons-le-Saunier !**

Mille et un jardins, boutique associative de chanvre global, après bientôt trois années d'exercice, se trouve aujourd'hui mise au banc des accusés. Mardi 15 Mars, la police plaçait en garde-à-vue son président sous prétexte de « provocation et incitation à l'usage et au trafic de cannabis », et l'a convoqué le 13 Avril au tribunal correctionnel pour avoir facilité « l'usage d'herbe de cannabis » en « fournissant des conseils et vendant des objets ou ouvrages permettant et expliquant la culture du cannabis ». Lesdits « ouvrages » disposent d'un dépôt légal d'imprimer. Ils ont de ce fait obtenu l'aval du comité national d'éthique et de censure. Les « objets » impliqués sont quant à eux disponibles dans bien d'autres endroits en France. Enfin les « conseils » concernent l'amendement du sol ou les moyens d'éradiquer des parasites sans pesticides chimiques. Notre activité de vente d'articles de jardinage, de produits chanvrés ou de parutions spécialisées s'inscrit dans le cadre d'un marché florissant et surtout légal en France, certains de nos fournisseurs ayant déjà fait l'objet de poursuites policières mais jamais suivies d'interdiction à la vente et qui n'ont pas amené leurs auteurs à être condamnés.

La raison d'être de notre association, après notre volonté de promouvoir les cultures biologiques, est d'ouvrir le débat autour du chanvre (*Cannabis Sativa L.*), de ses applications agro-industrielles, de son potentiel thérapeutique (reconnu par de nombreux pays voisins, même outre-atlantique), et de réamorcer le débat sur la régulation de sa consommation thérapeutique et récréative. Pour ce qui est de l'information délivrée, nous nous efforçons de répondre aux questions posées avec les moyens mis à notre disposition en France.

Le tribunal correctionnel de Lons-le-saunier a prononcé le 13 Avril la dissolution de l'association Mille et un jardins pour « apologie du cannabis ! », assortis d'une amende de 750 euro à l'association et de 400 euro à son président. Conformément à la circulaire Perben du 8 Avril, dont la teneur du message est très clair : **LA REPRESSION CONTRE LA LIBERTE D'EXPRESSION !** Un appel à été déposé et attend un prochain jugement.

L'instruction s'est basée sur le témoignage dans une affaire de fugue, d'une Lieutenant de police, venue à la boutique sans se présenter et en civil pour obtenir des informations sur le cannabis. Elle a pourtant à confirmé le fait que toutes les dispositions juridiques étaient respectées, tant sur les mentions légales que dans les propos tenus en ce lieu.

S'agit-il d'un délit d'opinion ? D'un crime politique ? Que penser face à cette volonté de stigmatiser systématiquement les partisans d'un débat sur la politique en matière de drogues ? Qu'advient-il dans un état démocratique d'une opinion publique Française et Européenne, dont les droits sont bafoués pour des intérêts idéologiques ou politico-financiers !? serait-ce les réminiscences du premier grand procès Français en matière de stupéfiants ? L'affaire du siècle qui eut lieu à Lons-le-saunier le 2 mai 1976, 28 inculpés malgré les interventions respectives de Bernard Kouchner et du Dr Olivenstein, des événements qui ont vu naître le premier mouvement en faveur de la dépénalisation. Une affaire vieille de trente ans mais qui semble avoir figé une région entière au temps de l'inquisition. A l'heure de l'Europe, pendant que sont votés des textes de loi anti-homophobie ou anti-discriminations, il faut admettre que les droits civiques varient encore en fonction du citoyen...

Lons-le-saunier le 14.04.2005

Le président : M. MEMERY J-Christophe

Mille et un jardins, 14 Rue Sébile, 39000 LONS LE SAUNIER Tel / Fax : 03 84 43 33 67  
Site web : <http://perso.wanadoo.fr/milleetunjardins39/> e-mail : [milleetunjardins39@wanadoo.fr](mailto:milleetunjardins39@wanadoo.fr)